



S P A S E R

Schéma de **P**romotion des **A**chats **S**ocialement et Écologiquement **R**esponsables

Table des matières

1 – UN SPASER SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BRIEUC.....	3
2 – UN SPASER AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE.....	5
3 - L'ORGANISATION du SPASER.....	7
Objectif 1 : Préserver les ressources.....	9
Axe 1: Accompagner la transition écologique.....	10
Objectif 2 : Réduire notre empreinte écologique.....	12
Axe1: Accompagner la transition écologique.....	14
Objectif 3 : Promouvoir l'économie circulaire.....	14
Axe 2: Accompagner le progrès social.....	16
Objectif 4 : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.....	17
Axe 2: Accompagner le progrès social.....	18
Objectif 5: Promouvoir l'égalité femmes/hommes.....	19
Axe 2: Accompagner le progrès social.....	20
Objectif 6 : Augmenter la part des achats équitables.....	20
Axe 3 : Accompagner la transition économique et l'attractivité du Territoire.....	21
Objectif 7 : Favoriser l'accès des TPE/PME locales à la commande publique.....	22
Axe 3: Accompagner la transition économique et l'attractivité du Territoire.....	23
Objectif 8 : Promouvoir les relations contractuelles équilibrées.....	23
Axe 3: Accompagner la transition économique et l'attractivité du Territoire.....	24
Objectif 9 : Faire connaître les marchés programmés aux opérateurs économiques.....	24
Axe 4: Promouvoir l'achat responsable.....	25
Objectif 10 : Mobiliser les acteurs internes pour faire de la commande publique un levier de performance durable.....	26
Axe 4: Promouvoir l'achat responsable.....	27
Objectif 11 : Mettre en place une démarche de sourcing.....	27
Axe 4: Promouvoir l'achat responsable.....	28
Objectif 12 : Expérimenter les marchés publics simplifiés.....	28
Méthodologie de conduite de projet «Achat responsable»: La boucle des projets.....	29

1 – UN SPASER SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BRIEUC

L'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, complétée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a rendu obligatoire l'adoption et la publication d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables.

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement Responsables est aujourd'hui une disposition du Code de la Commande Publique selon l'**article L. 2111-3**:

« Ce schéma, rendu public, détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. » ([Article L2111-3 du Code de la Commande Publique](#))

L'adoption d'un SPASER est obligatoire pour les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acheteurs soumis au code de la commande publique dont les dépenses annuelles s'élèvent à plus de **50 millions d'euros HT** (le seuil initial de 100M d'euros ayant été abaissé à 50M d'euros avec le décret du 2 mai 2022).

Sur le territoire national, 320 collectivités territoriales sont désormais concernées par l'obligation d'adopter un SPASER ; soit la majorité des régions métropolitaines, une soixantaine de départements, près de 70 établissements publics de coopération intercommunale, **dont Saint-Brieuc Armor Agglomération**, et une dizaine de communes (dont la population est supérieure à 250 000 habitants).

Toutefois, mêmes les collectivités qui ne sont pas concernées par l'obligation réglementaire peuvent adopter un SPASER, **ce qui est le cas pour la Ville de Saint-Brieuc, qui s'est engagée dans une démarche volontaire.**

La promotion, le déploiement et le développement des SPASER notamment dans le Plan National pour des Achats Durables 2022-2025, qui fixe comme objectifs pour 2025 que :

- 100% des marchés comprennent au moins une disposition environnementale
- 30% des marchés comprennent au moins une disposition sociale.

Avec un volume d'achats annuel de plus de 100 millions d'euros HT en 2022, l'Agglomération et la Ville de Saint Brieuc représentent l'un des principaux acteurs économiques du Territoire.

Cet important volume d'achat public constitue un réel levier pour accompagner les dynamiques et initiatives locales déjà proposées mais également pour impacter l'offre globale, ainsi que les pratiques des fournisseurs potentiels des deux collectivités.

En s'engageant ainsi sur des achats plus vertueux, les collectivités du territoire de Saint-Brieuc veulent assumer un rôle d'exemplarité, partagé avec des collectivités voisines engagées dans la même démarche (SPASER du Département des Côtes d'Armor, Dinan Agglomération...).

Les objectifs du Territoire:

En s'engageant sur un schéma de promotion des achats responsables, le territoire briochin poursuit concrètement la réalisation objectifs suivants:

1. Des objectifs sociaux visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes les plus fragiles;
2. Des objectifs à caractère environnementaux en accord avec l'engagement du territoire dans la transition écologique;
3. Des objectifs visant à stimuler l'économie locale et l'attractivité du Territoire;
4. Des objectifs de diffusion et d'accompagnement à la conduite du changement.

Ce schéma prévoit ainsi les orientations, ambitions et moyens d'action que le Territoire de Saint-Brieuc se fixe à l'horizon 2026 ainsi que les indicateurs qui rendront compte de l'atteinte de ces objectifs.

2 – UN SPASER AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

Dans un contexte de fortes perturbations écologiques, sociales et économiques, le Territoire de Saint Briec a d'ores et déjà actionné de nombreuses politiques en faveur du développement durable.

Ce premier SPASER du territoire a été conçu en cohérence avec les démarches déjà engagées, en premier lieu avec le Projet de Territoire dont il décline les principales orientations («Mobilisation générale pour la transition écologique», «Porter collectivement notre ambition», («Rebondir après la crise et agir pour la qualité de vie»)..

Les axes et objectifs cibles ici retenus ont également vocation à servir les différentes politiques sectorielles des collectivités dès que celles-ci sont en lien avec une dimension achat.

Sans en faire une revue exhaustive, le SPASER, sur son **axe environnemental**, reprend notamment les objectifs Du PCAET de l'Agglomération, de la démarche de labellisation Climat Air Énergie de la Ville de Saint Briec. Il promeut également les stratégies énergétiques des deux collectivités.

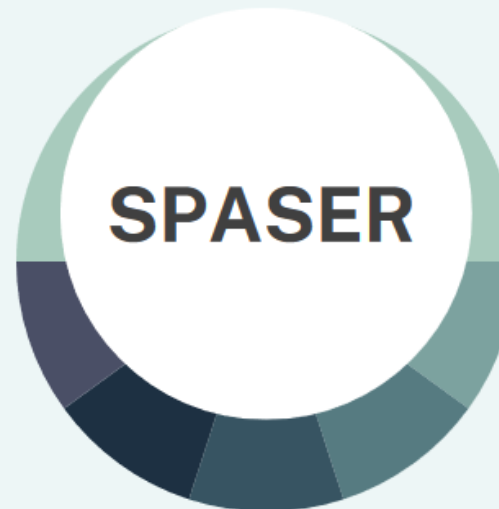
Les objectifs cibles de réemploi et de promotion de l'économie circulaire sont largement inspirés par la démarche Territoire Économe en Ressources.

Le SPASER anticipe également l'Atlas de la Biodiversité en cours d'écriture et le nouveau schéma numérique responsable.

L'**axe social** du SPASER reprend les politiques territoriales d'égalité Femmes-Hommes ainsi que les différents pans de la stratégie économique du Territoire en matière d'insertion, de promotion de l'économie sociale et solidaire.

Cette dernière politique inspire également l'**axe économique** du SPASER qui vise à améliorer l'attractivité économique du bassin Briochin en facilitant l'accès à la Commande Publique.

PROJET DE TERRITOIRE



PCAET AGGLO

- Réduction de 40% des GES;
- Réduction de 20% des consommations énergétiques;
- Augmentation de 20% de la production des énergies renouvelables.

CLIMAT-AIR-ENERGIE

- Réduction de 10% de la consommation énergétique;
- Augmentation de 5% de la production annuelle des énergies renouvelables;
- Baisser de 14% de la consommation des bâtiments en 4 ans et couvrir 10% des besoins par le solaire.

TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES

- Valoriser l'économie circulaire sur le territoire;
- Développer les activités locales de ré-emploi et surcyclage;
- Développer l'utilisation des matériaux issus de la bio masse marine.

STRATÉGIE ENERGETIQUE AGGLOMÉRATION

- Sobriété et rénovation énergétiques;
- Accélérer la production des énergies renouvelables ;
- Sensibiliser/mobiliser les acteurs.

SCHÉMA GIEP

PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS (PLPDMA)

STRATEGIE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR

PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

ATLAS DE LA BIODIVERSITE

POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SCHÉMA NUMÉRIQUE RESPONSABLE

PLAN EGALITE FEMMES-HOMMES

3 - L'ORGANISATION du SPASER

Il se déduit de l'article L 2111-3 du code la commande publique une organisation du SPASER déclinant:

- des objectifs généraux à suivre annuellement,
- des objectifs cibles à atteindre,
- des indicateurs de suivi à publier tous les deux ans.

Par ailleurs, et selon le même article le SPASER comprend obligatoirement le suivi:

- **d'un volet social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés**

- **d'un volet écologique.**

S'inspirant des trois piliers du développement durable, le SPASER du territoire briochin intègre également un **volet économique**, complémentaire aux deux premiers volets.

Enfin, **un quatrième volet** relatif à la promotion de l'achat responsable est également mis en œuvre pour accompagner la conduite du changement et suivre les progrès en la matière.

Ces quatre volets sont dénommés **AXES** dans le présent schéma.

- **Des objectifs généraux suivis annuellement**

Les collectivités s'engagent pour chaque axe à poursuivre des objectifs généraux choisis en cohérence avec les autres plans ou schémas internes, existants ou en construction.

Ce premier schéma limite volontairement le nombre d'objectifs généraux.

- **Des objectifs cibles à atteindre et des indicateurs à publier tous les deux ans**

Les objectifs cibles déclinent plus précisément les objectifs généraux. Ils indiquent pour la durée du SPASER les engagements à tenir ou les progrès à réaliser.

Le schéma comprend également pour chaque objectif des indicateurs qui seront publiés sur le site des deux collectivités tous les deux ans.

Le présent SPASER se réserve la possibilité de publier également d'autres indicateurs de façon spontanée s'ils apparaissaient plus pertinents.

Axe 1: Accompagner la transition écologique

• Présentation de l'axe

Cet axe sur la transition écologique reprend un des piliers du développement durable. Il engage ainsi les collectivités sur l'atténuation et l'adaptation du changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la réduction des pollutions et la protection et la restauration de la biodiversité.

Cet axe met en œuvre les dispositions de la loi Climat et Résilience (objectifs cibles à atteindre en achat écologique), de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (promotion de l'économie circulaire) mais également les lois contre le gaspillage et l'économie circulaire ainsi que la loi EGALIM en matière de produits durables et de qualité.

Face aux changements climatiques, l'intégration de mesures environnementales dans les marchés publics est devenue indispensable pour amorcer une transition écologique efficace. Le territoire de Saint Briec souhaite renforcer les actions écologiques déjà mises en œuvre au sein de ses politiques publiques en actionnant le levier de la commande publique.

Attachée au patrimoine environnemental, il est essentiel pour les collectivités de réduire considérablement l'impact écologique lié à l'activité humaine en limitant notamment les consommations en ressources naturelles ainsi qu'en énergie, et en soutenant des modes de vie et de gouvernance plus sobres.

Le territoire compte accélérer ses efforts en s'orientant vers un modèle de développement axé sur une ville verte et durable.

• Présentation des objectifs généraux de l'axe

Objectif 1	Préserver les ressources
	<ul style="list-style-type: none">• Allonger la durée de vie des produits
	<ul style="list-style-type: none">• Réduire les consommations et promouvoir les énergies renouvelables
	<ul style="list-style-type: none">• S'approvisionner de manière durable
Objectif 2	Réduire notre empreinte écologique
Objectif 3	Promouvoir l'économie circulaire

Axe 1: Accompagner la transition écologique

Objectif 1 : Préserver les ressources

L'objectif consiste à limiter et à optimiser l'utilisation des ressources naturelles (énergie, eaux, matières premières, etc.) afin de limiter les impacts environnementaux et d'assurer la durabilité de leur exploitation.

Allonger la durée de vie des produits

Objectifs cibles :

- Privilégier l'achat de produits ou matériaux reconditionnés, réemployés ou recyclés à l'achat de produits ou de matériaux neufs;
- Systématiser l'intégration d'exigence de réparabilité aux marchés;
- Étudier systématiquement en interne la possibilité de réutilisation, réemploi ou recyclage avant un achat;
- Intégrer dans les marchés des exigences en terme de durée de vie des matériaux ou produits.

Schémas internes à mettre en œuvre :

Programme d'actions Territoire Économe en Ressources (T.E.R.);
Schéma numérique responsable;
Plans Climat Air et Énergie;
Labellisation CAE;
Stratégie énergétique.

Marchés publics ciblés:

Marchés de travaux (voirie, bâtiment...);
Marchés de fournitures (mobilier, véhicules, informatique, matériels électriques, électroniques...).

Indicateurs de suivi:

- Nombre de marché intégrant une clause de recyclage ou de ré-emploi;
- Nombre de marchés intégrant une exigence de réparabilité.

En 2022 : sur 14 consultations relatives à des marchés de fourniture, seulement 2 contrats avaient été attribués en tenant compte de la durabilité des produits.

Axe 1: Accompagner la transition écologique

Objectif 1 : Préserver les ressources

Réduire les consommations et promouvoir les énergies renouvelables

Objectifs cibles :

- Intégrer dès la phase de conception des projets une étude de performance énergétique intégrant, la construction, l'usage et l'entretien et la maintenance , et maximiser le recours à des énergies renouvelables;
- Intégrer des exigences de consommation énergétiques maximales notamment dans les marchés de fournitures et de transport;
- Optimiser le parc automobile et exiger des véhicules à faible consommation, favoriser les véhicules électriques dès que le besoin le permet;
- Bien définir les besoins dans une optique de limitation des déplacements;
- Intégrer dans le questionnaire de développement durable préalable au lancement du marché, la possibilité de diversifier les sources d'énergie.

Schémas internes à mettre en œuvre :

Plan de gestion des déchets;
PCAET;
Stratégie énergétique;
Labellisation CAE;
Schéma numérique responsable
(...)

Marchés publics ciblés

Marchés de travaux de bâtiment, de voirie;
Programme de maîtrise d'œuvre
Marchés de fourniture: achat de véhicule, matériels informatiques, travail sur les conditionnements;
Marchés de service: transport.

Indicateurs de suivi:

- Nombre de marché avec des critères environnementaux.

En 2022 : sur 72 consultations lancées, 15 contenaient des critères ou sous-critères relatifs à la performance environnementale

Axe 1: Accompagner la transition écologique

Objectif 1 : Préserver les ressources

S'approvisionner de manière durable

Objectifs cibles :

- Recourir aux énergies renouvelables et aux matériaux biosourcés dès que possible, en systématisant le sourcing et en ouvrant aux variantes sur ce thème;
- Développer les circuits-courts et l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique pour les marchés de denrées alimentaires;
- Prioriser les fournitures et matériaux issus du recyclage, du réemploi, du reconditionnement ou éco-conçus;
- Systématiser une démarche de sourcing pour les marchés de fournitures et de services étudier les possibilités de commerce équitable;
- Laisser une possibilité de variante «commerce équitable» dans les marchés de fournitures et services;
- Intégrer dans les marchés des exigences en matière de matériaux ou de produits labellisés «développement durable».

Schémas internes à mettre en œuvre:

Programme Territoire économes en Ressources;
PCAET;
Labellisation CAE;
Stratégie économie circulaire;
Plan d'alimentation territorial (...).

Marchés publics ciblés :

Marchés de travaux de bâtiment (bois, énergies);
Programme de maîtrise d'œuvre;
Marchés de fourniture: denrées alimentaires, vêtements d'image, mobilier, matériel informatique...

Indicateurs de suivi :

- Nombre de marchés avec prescriptions environnementales.

En 2022 : sur 206 marchés notifiés, 17 contenaient des exigences environnementales

Axe 1: Accompagner la transition écologique

Objectif 2 : Réduire notre empreinte écologique

Objectifs cibles :

Biodiversité:

- Suite à la réalisation d'un atlas de la biodiversité, intégrer un questionnaire de développement durable préalable au lancement d'un marché d'aménagement (à la définition du besoin);
- Interdire le recours à des produits néfastes pour la biodiversité;

Déchets:

- Réduire la production de déchets;

Pollution:

- Exiger l'utilisation de produits de écolabels afin de limiter la pollution de l'air, des sols et de l'eau;
- Systématiser la démarche de sourcing pour rechercher des solutions innovantes permettant de réduire notre impact écologique pour l'ensemble des marchés

Réduction des impacts:

- Systématiser l'ouverture aux variantes sur des process ou produits permettant de limiter la pollution des sols et de limiter la consommation d'eau et les émissions de GES
- Intégrer des exigences en matière de consommation d'eau;
- Prendre en compte dès que cela est possible le coût du cycle de vie d'un achat;
- Intégrer des exigences en matière d'émissions de GES et/ou encourager les entreprises impliquées dans une démarche de limitation d'émissions de GE ;
- Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés.

Schémas internes à mettre en œuvre:

Programme Territoire économes en Ressources;
PCAET;
Labellisation CAE;
Atlas de la biodiversité;
Schéma GIEP;
Plan d'alimentation territorial (...).

Marchés publics ciblés:

Marchés de travaux (aménagement, voirie);

Marchés de fournitures (produits d'entretien et d'hygiène, consommable, fourniture de bureau, mobilier, flotte automobile);

Marchés de services (entretien des espaces verts, maintenances).

Indicateurs de suivi :

- Nombre de marchés ayant recours à des énergies renouvelables ou des matériaux biosourcés;
- Nombre de marchés intégrant des mesures en faveur de la préservation de la biodiversité.

En 2022, deux programmes de maîtrise d'œuvre avait imposé le recours aux matériaux biosourcés,

Aucun marché n'avait intégré les mesures en faveur de la préservation de la biodiversité.

Axe1: Accompagner la transition écologique

Objectif 3 : Promouvoir l'économie circulaire

Objectifs cibles :

- Prioriser les fournitures et matériaux issus du recyclage, du réemploi, du reconditionnement ou éco-conçus;
- Étudier systématiquement en interne la possibilité de réutilisation, réemploi ou recyclage avant un achat (évaluer la nécessité de l'achat);
- Mettre en place une réflexion systématique pour les marchés de produits concernés par la loi AGECE;
- Interroger les fournisseurs sur leurs statistiques en matière d'économie circulaire et valoriser les entreprises pro-actives dans ce domaine;
- Intégrer des clauses incitatives en faveur du réemploi, recyclage, réutilisation des fournitures ou matériaux dans les consultations;
- Intégrer un raisonnement en cycle de vie des produits dans la démarche d'achat.

Schémas internes à mettre en œuvre :

Programme d'actions Territoire Économe en Ressources (T.E.R.);
Schéma numérique responsable;
Plans Climat Air et Énergie;
Labellisation CAE;
Stratégie énergétique;
Stratégie économie circulaire.

Marchés publics ciblés:

Marchés de travaux (voirie, bâtiment...), marché de travaux d'aménagement;
Marchés de fournitures (mobilier, véhicules, informatique, matériels électriques, électroniques, vêtement de travail);
marché de maîtrise d'œuvre.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de marchés intégrant une clause de recyclage ou de réemploi ou de reconditionnement.

En 2022, l'opération de réhabilitation du bâtiment de l'ex-CAF peut être citée comme expérience significative en matière d'économie circulaire :

Extrait du cahier des clauses techniques particulières:

Définition des ouvrages déposés avec soin pour ré-emploi

«La maîtrise d'ouvrage a l'ambition de faire de cette opération un tremplin autour de la gestion et la valorisation des déchets et souhaite que le présent lot adhère pleinement aux ambitions environnementales qu'elle porte. Cette opération s'inscrit dans un cadre politique plus large d'évolution de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire avec la hausse en 2021 de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et plus largement avec la prise de conscience que les déchets d'aujourd'hui sont les ressources de demain. »

Par ailleurs, le concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une recyclerie impose dans son règlement de concours et dans son programme l'*obligation de satisfaire aux principes d'économie circulaire et et d'éco-conception*

Axe 2: Accompagner le progrès social

• Présentation de l'axe

Cet axe sur le progrès social reprend le pilier sociétal du développement durable. Il engage ainsi les collectivités sur le devoir de garantir les besoins de première nécessité, de réduire les inégalités et de favoriser l'accès aux besoins sociaux.

Le progrès social est à l'origine de la mise en œuvre des SPASER créés par la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014 dont l'article 13 dispose que ces schéma doivent comporter «des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés (...)».

La commande publique est un moyen efficace pour contribuer au progrès social en réduisant les inégalités sociales et économiques, favoriser l'intégration et la diversité.

Elle permet de faciliter l'accès à l'emploi à des populations vulnérables (personnes handicapées, éloignées de l'emploi, fragiles...). De plus, les achats responsables peuvent se révéler un tremplin pour lutter contre les inégalités, les discriminations et l'exclusion sociale.

Dans cet objectif, le territoire de St Brieuc met en œuvre par l'intermédiaire de ses marchés une politique d'inclusion et d'égalité sociale.

Avec une détermination affirmée, le territoire de Saint-Brieuc souhaite renforcer les liens humains, la cohésion sociale et la solidarité sur son territoire, en développant dans ses consultations l'usage des clauses d'insertion et plus largement les prescriptions sociales.

• Présentation des objectifs

Objectif 4	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.
	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter et encourager l'accès à la commande publique des secteurs du handicap et l'insertion.
	<ul style="list-style-type: none">• Développer les collaborations avec les entreprises de l'ESS.
Objectif 5	Promouvoir l'égalité femmes/hommes.
Objectif 6	Augmenter la part des achats équitables.

Axe 2: Accompagner le progrès social

Objectif 4 : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Faciliter et encourager l'accès à la commande publique des secteurs du handicap et l'insertion

Objectifs cibles :

- Systématiser l'intégration de lots réservés pour les structures EA, ESAT et SIAE dès lors qu'il existe des opérateurs pour le type d'activité demandée;
- Systématiser la démarche de sourcing pour les marchés de travaux, de PI ou de services auprès des secteurs du handicap et de l'insertion;
- Développer les clauses sociales en dehors des marchés de travaux;
- Organiser des rencontres avec les structures EA, ESAT et SIAE pour faire connaître la programmation annuelle de la collectivité;
- Organiser des formations à la commande publique pour les structures EA, ESAT et SIAE afin de faciliter la réponse aux marchés publics;
- Encourager les entreprises «classiques» à avoir recours à des co-traitances ou des sous-traitances avec des entreprises du secteur du handicap ou de l'insertion.

Schémas internes à mettre en œuvre:

Stratégie économique du territoire;
Stratégie économie circulaire;
Territoire zéro chômeur de longue durée.

Marchés publics ciblés:

Marchés de travaux de bâtiment, de voirie, espaces verts et aménagements;
Marchés de fournitures (papeterie, EPI, composteurs...);
Marché de maîtrise d'œuvre, Marchés de service (nettoyage des locaux, entretien espaces verts, entretien vêtement de travail).

Indicateurs de suivi :

- Montant ou% d'achats réalisés auprès d'EA, ESAT ou SIAE;
- Nombre d'heures d'insertion réalisées par typologie de marchés;
- Taux de retour à l'emploi sur les marchés clausés.

En 2022,

- 2 marchés ont été «réservés»,
- 15 200 h d'insertion a minima étaient contractuellement engagées.

Axe 2: Accompagner le progrès social

Objectif 4 : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Développer les collaborations avec les entreprises de l'ESS

→ **Objectifs cibles :**

- Présenter la programmation annuelle des marchés en amont aux structures de l'ESS;
- Organiser des rencontres avec les entreprises de l'ESS pour sensibiliser aux marchés publics;
- Encourager la création de groupement entre entreprises de l'ESS pour faciliter la réponse aux marchés publics;
- Systématiser les démarches de sourcing auprès des entreprises de l'ESS pour adapter l'allotissement des consultations;
- Systématiser l'intégration de lots réservés pour les structures de l'ESS dès lors qu'il existe des opérateurs pour le type d'activité demandée.

Schémas internes à mettre en œuvre:

Stratégie économique du territoire;
Stratégie économie circulaire;
Territoire zéro chômeur de longue durée (...).

Marchés publics ciblés:

Marchés de travaux ;
Marchés de fournitures (mobilier, matériels informatiques, papeterie...);
Marché de service (maintenance, entretien, gestion des déchets).

Indicateurs de suivi :

- Montant ou % d'achats réalisés auprès d'entreprises de l'ESS.

En 2022,

La part des achats réalisés auprès d'entreprises de l'ESS était a minima de 710 000 € HT

Axe 2: Accompagner le progrès social

Objectif 5: Promouvoir l'égalité femmes/hommes

Objectifs cibles :

- Rappel dans les documents de la consultations de l'ambition politique d'une égalité femme-homme au sein de la collectivité;
- Encouragement des entreprises impliquées dans une démarche de promotion de l'égalité femme-homme (présentation d'un plan de progrès, dispositifs en faveur de l'égalité femme-homme, plan de recrutement...);
- Intégration de clauses d'égalité femme-homme en fonction du type de marché;
- Limiter les exigences sur les horaires de travail dans les marchés.

Schémas internes à mettre en œuvre

Plan égalité femmes/hommes.

Marchés publics ciblés:

Marchés de travaux (voirie, bâtiment...);
Marchés de maîtrise d'œuvre, marchés de prestations intellectuelles.

Indicateurs de suivi:

- Nombre de marchés intégrant un critère/ une clause sur l'égalité femme-homme.

En 2022,

Une seule consultation contenait une clause ou une prescription sur l'égalité femme/homme

Axe 2: Accompagner le progrès social

Objectif 6 : Augmenter la part des achats équitables

Objectifs cibles :

- Obtention du label «Territoire de commerce équitable»;
- Systématiser une démarche de sourcing pour les marchés de fournitures et de services pour voir s'il existe une possibilité de commerce équitable;
- Laisser une possibilité de variante «commerce équitable» dans les marchés de fournitures et services;
- Valoriser dans les critères de notation les entreprises ayant un label ou travaillant avec des fournisseurs engagés dans le commerce équitable.
- Valoriser les critères de notation / imposer une prescription sur la juste rémunération du producteur;
- Favoriser les partenariats avec Commerce Équitable France.

Schémas internes à mettre en œuvre :

PCAET ;
Labellisation CAE ;
Stratégie économique du territoire ;
Stratégie économie circulaire ;
Plan d'alimentation Territorial.

Marchés publics ciblés:

Marchés de fournitures (denrées alimentaires, objets publicitaires, EPI, vêtement de travail, papeterie, mobilier) ;
Marchés de services.

Indicateurs de suivi :

- Nombre ou volume d'achats équitables réalisés (labels);
- Nombre de marchés attribués à des fournisseurs ayant une politique RSE intégrant du commerce équitable pour les prestations objets du marché.

En 2022,

La commande publique n'avait pas prescrit de clauses ou de critères en la matière,

Une consultation prévoyait un sous-critère sur la mise en œuvre de politique RSE en lien avec l'objet du marché

Axe 3 : Accompagner la transition économique et l'attractivité du Territoire

- **Présentation de l'axe**

Outre les dimensions environnementales et sociales, la commande publique est un acteur majeur dans le développement économique du territoire, notamment en favorisant l'activité économique et/ou l'implantation d'entreprises et en permettant la création de nouveaux emplois.

Afin de stimuler le dynamisme économique local, générer de nouveaux emplois, stimuler l'innovation, Le territoire de Saint-Brieuc a choisi d'orienter sa politique achats vers un axe d'économie responsable en facilitant l'accès à la commande publique aux TPE/PME et en luttant contre toute forme de discrimination.

Les petites et moyennes entreprises (TPE/PME), ainsi que les filières durables, ont une place de choix pour contribuer aux stratégies de développement durable de l'Agglomération de St Brieuc.

Par une approche économique responsable, les deux collectivités pourront valoriser ces acteurs locaux et mettre à profit leurs expertises et leur savoir-faire créant ainsi un environnement propice à la croissance économique et à la transition vers une économie plus durable.

Par conséquent, elle constitue un levier réel pour engager une transition économique socialement plus responsable et plus respectueuse de l'environnement.

La commande publique veille ainsi à soutenir et accompagner l'économie sociale et solidaire, les TPE/PME et les entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

- **Présentation des objectifs généraux**

Objectif 7	Favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique
Objectif 8	Promouvoir les relations contractuelles équilibrées
Objectif 9	Faire connaître les marchés programmés aux opérateurs économiques

Axe 3: Accompagner la transition économique et l'attractivité du Territoire

Objectif 7 : Favoriser l'accès des TPE/PME locales à la commande publique

Objectifs cibles

- Systématiser la démarche de sourcing pour connaître et se faire connaître des prestataires potentiels;
- Optimiser l'allotissement des consultations et encourager les groupements d'entreprises;
- Développer l'utilisation de procédures simplifiées;
- Systématiser le recours à un cadre de réponse pour l'ensemble des consultations;
- Présenter la programmation annuelle des marchés en amont aux partenaires et chambres consulaires
- Construire et faire connaître un guide de la commande publique à destination des entreprises.

Schémas internes à mettre en œuvre :

Stratégie économique du Territoire ;
Plans Climat Air et Énergie ;
Labellisation CAE ;
Territoire Économe en ressources (...).

Marchés publics ciblés:

Marchés de travaux (voirie, bâtiment tous corps d'état, aménagement) ;
Marchés de fournitures ;
Marchés de prestations intellectuelles, marché de service, marché de maîtrise d'œuvre.

Indicateurs de suivi

- Pourcentage de consultations publiées alloties ;
- Pourcentage de marchés attribués à des TPE/PME ;
- Pourcentage de primo-accédants à la commande publique.

En 2022

- Nombre de consultation publiées alloties ;
- Nombre de TPE/PME attributaires de marché ;
- Pourcentage de primo-accédants à la commande publique: non comptabilisé.

Axe 3: Accompagner la transition économique et l'attractivité du Territoire

Objectif 8 : Promouvoir les relations contractuelles équilibrées

Objectifs cibles

- Systématiser la possibilité d'obtenir une avance de 30% pour les entreprises le souhaitant quel que soit le montant du marché (exemple: supprimer les sûretés bancaires pour les marchés inférieurs à 50 k€);
- Optimiser la périodicité de révision des prix en fonction de l'objet du marché et le choix de l'indice de révision ;
- Optimiser les délais de paiement ;
- Limiter les exigences en matière de garanties financières ;
- Systématiser la possibilité de négociation en procédure adaptée ;
- Réaliser systématiquement des bilans fournisseurs en fin de consultation ou périodiquement en fonction de la durée du marché.

Schémas internes à mettre en œuvre :

Stratégie économique du Territoire ;
Plans Climat Air et Énergie ;
Labellisation CAE ;
Territoire Économe en Ressources (...).

Marchés publics ciblés:

Marchés de travaux (voirie, bâtiment tous corps d'état, aménagement, espaces verts) ;
Marchés de fourniture ;
Marché de service, de prestations intellectuelles, de maîtrise d'œuvre.

Indicateurs de suivi

- Pourcentage de marchés proposant une avance ;
- Volume financier d'avance versée ;
- Nombre de négociations réalisées.

En 2022

- Nombre d'avances acceptées au-delà des 5 % : 14
- Volume financier d'avance : 2 664 640 €
- Nombre de négociations réalisées: 19/206 contrats

Axe 3: Accompagner la transition économique et l'attractivité du Territoire

Objectif 9 : Faire connaître les marchés programmés aux opérateurs économiques

Objectifs cibles

- Communiquer, dès qu'elle est connue, la programmation annuelle des marchés de la collectivité;
- Organiser des rencontres Acheteur/Fournisseurs via les fédérations, syndicats, chambre consulaires ;
- Participer à des salons spécialisés ;
- Systématiser la démarche de sourcing avant chaque lancement de consultation.

Schémas internes à mettre en œuvre :

Stratégie économique du territoire ;
Plans Climat Air et Énergie ;
Labellisation CAE ;
Territoire économe en ressources.

Marchés publics ciblés:

Marchés de travaux (voirie, bâtiment tous corps d'état, aménagement, espaces verts) ;
Marchés de fourniture ;
Marché de service, de prestations intellectuelles, de maîtrise d'œuvre.

Indicateurs de suivi

- Nombre de candidatures reçues aux offres de la collectivité ;
- Nombre d'événements acheteur/fournisseurs/fédérations organisés.

En 2022

- Nombre de candidatures reçues :437
- nombre d'événements (portés par la commande publique) : 0

Axe 4: Promouvoir l'achat responsable

• Présentation de l'axe

L'enjeu de cet axe est de convaincre, mobiliser outiller et accompagner les acheteurs publics locaux pour que chacun soit acteur de la démarche d'achat responsable.

L'enjeu de cet axe réside également dans le faire-savoir, que chaque opérateur économique identifie à terme le territoire comme un acheteur responsable.

Le territoire de St Briec s'emploie à atteindre cet objectif grâce à un réseau d'acteurs internes et externes qu'il conviendra de mobiliser, sensibiliser et fédérer autour de ce même projet.

L'efficacité d'une telle politique réside dans la création d'outils adaptés permettant de piloter, d'animer et de suivre cette démarche qui appelle une rupture importante avec les pratiques antérieures.

Il appartient à l'ensemble des acteurs impliqués dans les processus d'achat de décliner ces outils dans le cadre de chaque marché et de les adapter aux différents besoins exprimés.

• Présentation des objectifs

Objectif 10	Mobiliser les acteurs pour faire de la commande publique un levier de performance durable
Objectif 11	Mettre en place une démarche de sourcing
Objectif 12	Expérimenter les marchés publics simplifiés

• Actions déjà menées

- Rencontre des Directions de la Ville et de l'Agglomération ;
- Animation d'ateliers de sensibilisation en partenariat avec l'association RESECO ;
- Mobilisation des élus (Bureau Communautaire, Conseil Municipal, Conseil d'Agglomération, Commission d'Appel d'Offres...) ;
- Rencontre avec les chambres consulaires, la fédération du bâtiment 22, l'ordre des Architectes, Rich'ess... ;
- Mobilisation du Réseau commande publique EPCI 22 ;
- Rencontre avec le Département des Côtes d'Armor ;
- Soutien de la Démarche par le Ministère De la Transition Économique et de la Cohérence des Territoires.

Axe 4: Promouvoir l'achat responsable

Objectif 10 : Mobiliser les acteurs internes pour faire de la commande publique un levier de performance durable

Objectifs cibles

- Organiser des campagnes de sensibilisation aux enjeux du développement durable au sein de la collectivité (élus et agents)
- Sensibiliser et/ou former les chargés de projet et acheteurs de la collectivité aux achats responsables (RESECO, CNFPT etc.)
- Formaliser un questionnaire «SPASER» à compléter dès l'expression du besoin;
- Organiser des ateliers de définition du besoin pour les marchés à forts enjeux pour le territoire regroupant les élus, la direction opérationnelle et la commande publique. (cf annexe 1)

Schémas internes à mettre en œuvre :

Programme d'actions Territoire Économe en Ressources (T.E.R.) ;
Plans Climat Air et Énergie ;
Labellisation CAE ;
Boucle des projets.

Marchés publics ciblés: Tous marché des collectivités recensé comme ayant un potentiel SPASER

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes formées aux achats responsables ;
- Nombre de marchés lancés comportant une considération de développement durable.

En 2022

- Nombre de personnes formées aux achats responsables : 1 en Direction de la Commande publique
- nombre de consultations comportant une considération de développement durable (critère ou prescription) :47

Axe 4: Promouvoir l'achat responsable

Objectif 11 : Mettre en place une démarche de sourcing

Objectifs cibles

- Rédiger une procédure de sourcing interne à destination de l'ensemble des prescripteurs de la collectivité ;
- Augmenter le recours au sourcing en amont des procédures ;
- Intégrer le service Achats/ Commande publique à la phase de sourcing ;
- Former et sensibiliser les agents au sourcing ;
- Formaliser les résultats du sourcing.

→ Indicateurs de suivi

- Nombre de sourcing organisés dans l'année ;
- Nombre de fournisseurs sourcés dans l'année.

En 2022

- Nombre de sourcing organisé: 1
- nombre de fournisseurs sourcés:17

Axe 4: Promouvoir l'achat responsable

Objectif 12 : Expérimenter les marchés publics simplifiés

Objectifs cibles

- Systématiser la présence de cadre de réponse dans les DCE ;
- Harmoniser les procédures en interne (documents types) ;
- Limiter les exigences en terme de pièces administratives ;
- Étendre à toutes les consultations la possibilité de réponse via le DUME simplifié ;
- Mettre en place dès que possible des procédures simplifiées.

Schémas internes à mettre en œuvre :

Programme d'actions Territoire Économe en Ressources (T.E.R.) ;
Plans Climat Air et Énergie ;
Labellisation CAE ;
Boucle des projets ;
Règlement intérieur de la commande publique.

Marchés publics ciblés:

Tous marché des collectivités recensé comme ayant un potentiel SPASER

Indicateurs de suivi

- Pourcentage de marchés attribués à des TPE/PME.

En 2022

- Pourcentage de marchés attribués à des TPE/PME.58%

Méthodologie de conduite de projet «Achat responsable»: La boucle des projets



LA BOUCLE DE PROJETS

Pour qui et pourquoi faites-vous ce projet?

De qui et de quoi avez-vous besoin pour le mettre en oeuvre ?

